

1. Généralités

Les conditions générales stipulées ci-dessous sont valables pour toutes nos livraisons et travaux effectués, dans la mesure où aucun accord exceptionnel n'est confirmé par écrit de notre part.

Des offres au délai indéterminé expirent 40 jours après leur date d'émission.

Chaque offre est révoquée jusqu'à l'envoi de la déclaration d'acceptation.

Nous sommes habilités à résilier un contrat dans le cas où, à la suite d'un changement de circonstances, nos fournisseurs ou nous-mêmes serions placés dans l'impossibilité absolue d'exécuter la commande ou imprimées dans notre offre.

2. Prix

Les prix sont - sauf accord contraire par écrit - de Travailler et fermer l'emballage, mais pas le transport et la préservation du capital une.

Nos prix sont basés sur le temps et l'offre applicable approches de douane, Les taux de change et autres charges. Modification s'attendre ces approches nous des coûts réels encourus sur le coût de livraison des importations; même si nous retard de livraison. Nous nous réservons également le droit d'ajustement de prix si, entre le moment de l'offre et en conformité avec contrat, la Modifier les taux de salaires ou des prix des matières.

Pour les produits du catalogue en vigueur au moment de commande entrée listes de prix font autorité.

Les commandes inférieures à CHF 120 - net seulement avec des frais de manutention sont expédiés et comptant à la livraison. Des valeurs de l'ordre de CHF 240 - Net la livraison est gratuite. Pour les livraisons à l'étranger, les frais de douane encourus sont à la charge de l'acheteur.

3. Délai de livraison

Les délais de livraison sont approximatifs. Ils entrent en vigueur dès que les problèmes techniques inévitables ont été réglés et après réception des premiers versements convenus. La livraison est déterminée par le délai de la fourniture du fabricant.

Les délais de livraison fixes devront être prolongés dans le cas d'empêchements imprévisibles et inévitables indépendants de notre volonté. Par exemple : retard ou insuffisance des sous-traitants, avarie de transport, exclusion de pièces importantes, perturbations dans l'entreprise, accidents graves, épidémies, grèves, mesures administratives, guerre, émeutes, manque de courant ou de main d'oeuvre... Le client ne peut prétendre à une indemnisation pour des préjudices directs ou indirects à la suite d'un retard de la livraison.

la livraison dépasse la date convenue.

4. Conditions de paiement

Les conditions stipulées dans l'offre ou dans la confirmation de commande concernent également les paiements.

Le paiement des livraisons partielles doit s'effectuer indépendamment.

Dans le cas d'un retard dans le paiement, des intérêts moratoires de 4% seront ajoutés au taux d'escompte en cours de la Banque Nationale Suisse. Il n'est pas admis de réduire ou de retenir une facture à la suite de contestations, revendications ou prétentions en retour non reconnues de notre part. De même, le paiement doit être effectué dans le cas où des pièces insignifiantes manqueraient sans entraver le fonctionnement ou lorsque des améliorations s'avèrent nécessaires à la livraison.

Un retard dans les versements nous autorise à annuler la commande et à exiger le retour de la marchandise livrée sous réserve de dommages et intérêts.

5. Réserve de propriété

La marchandise livrée demeure notre propriété absolue jusqu'à paiement complet.

Le client s'engage à contribuer à toutes les mesures requises visant à protéger notre propriété.

6. Documents techniques

Les documents techniques tels que dessins, descriptions, reproductions et autres, de même que les données de poids ne sont qu'approximativement déterminantes; nous réservons toute modification.

Les documents techniques restent notre propriété intellectuelle. Il est interdit, sans autorisation écrite de notre part, de les utiliser à des fins personnelles ou extérieures, de les confier ou de les porter à la connaissance d'un tiers.

Les plans, dessins, ou documents divers déposés sont à remettre automatiquement lorsque la commande n'est pas passée ou est remise à un tiers.

7. Garantie et responsabilité

En règle générale, notre garantie s'étend sur la durée de garantie accordée par le fabricant de nos appareils à la date de l'envoi.

Sauf accord particulier, la garantie à dater de la livraison est de 12 mois pour un fonctionnement de 10 heures max. par jour, de 6 mois pour un fonctionnement de plus de 10 heures par jour. Notre obligation de garantie n'est valable que pour notre client direct.

Nous nous engageons à réparer ou à remplacer dans les plus courts délais et à notre choix les pièces endommagées ou inutilisables à la suite de défauts de construction, de matériel, ou de fabrication justifiés sous la garantie.

La garantie des vices expire si:

- les conditions de paiement ne sont pas remplies
- les appareils n'ont pas été utilisés correctement ou dans les circonstances appropriées
- des dommages surviennent à la suite de violence, de détérioration naturelle ou d'influences diverses par ex.: corrosion, surchauffe, entretien insuffisant.
- le client ou l'utilisateur ne nous accorde pas un délai raisonnable de mise en état ou d'échange.

Nous assumons les frais de réparation ou de remplacement des pièces défectueuses lorsque ces travaux sont effectués dans nos ateliers. Dans le cas où ces pièces défectueuses ne peuvent être réparées ni changées dans nos ateliers pour des raisons qui nous sont étrangères, les frais supplémentaires en résultant sont à la charge du client.

Pour les travaux de réparation effectués à un endroit précis, le client mettra à disposition le personnel approprié et les dispositifs nécessaires. Les pièces remplacées peuvent être revendiquées comme notre propriété.

Notre obligation de garantie expire totalement lorsque le client ou un tiers entreprend des changements ou des réparations sans notre autorisation et lorsque des dégâts ou des perturbations ne sont pas immédiatement signalés par écrit.

Toute revendication dépassant le cadre des obligations de garantie ci-dessus comme par ex. dommages et intérêts pour pertes, dommages causés par accidents ne seront pas prises en considération.

8. Transport, assurance et emballage

La transport s'effectue aux risques et aux frais du client même pour une livraison franco domicile.

Nous concluons une assurance contre les risques de transport si le client en fait la demande expressément et en temps utile; il en assume les frais.

Toute réclamation en rapport avec le transport est à signaler immédiatement au dernier transporteur, dès réception de la marchandise ou des documents de fret.

Nos emballages sont effectués avec le plus grand soin. Lorsque l'emballage n'est pas compris expressément dans le prix, il est porté au prix coûtant sur la facture et n'est ordinairement pas repris.

9. Prise en charge et acquittement de la livraison

Nos livraisons sont vérifiées selon nos modalités de vérification, elles sont considérées comme accomplies le jour de la disposition d'envoi sous réserve de la garantie générale.

Le client s'engage à vérifier la marchandise dans un délai raisonnable et à nous signaler immédiatement par écrit tout défaut dont nous sommes responsables selon nos engagements contractuels.

La livraison est considérée comme admise s'il n'est rien signalé. Le montage et la mise en marche d'appareils livrés ou d'installations effectuées par nos services précèdent d'arrangements particuliers.

Si une livraison ne s'avère pas conforme au contrat, le client doit nous en fournir immédiatement la preuve afin d'y remédier. Une telle livraison ne l'habilite ni à résilier le contrat ni à revendiquer des dommages et intérêts.

10. Lieu d'exécution et for

Hunzenschwil/AG est le lieu d'exécution et des paiements. Baden/AG est compétent pour la juridiction. Seul est valable la droit suisse compétent, dans la mesure où aucune disposition n'est prise concernant les conditions particulières ou générales énoncées ci-dessus.

11. Validité

Seules les présentes conditions générales de livraisons appliquées à nos livraisons et à nos services font autorité en cas de litige. Des modifications ou des accords spéciaux ne sont valables que s'ils ont fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part.

Lieu d'exécution Hunzenschwil /AG

For juridique Baden /AG

ERGE Schweiz AG 07/2014